

BULLETIN DE RÉADAPTATION

01/2019

L'Office cantonal AI du Valais se positionne dans le domaine de la prévention

Depuis 2008 et la mise en œuvre de la détection et de l'intervention précoce, l'Assurance-Invalidité intervient de plus en plus tôt, dans l'incapacité de travail, au moyen de mesures ciblées, afin d'éviter une invalidité à long terme. Cette nouvelle façon de faire a démontré son efficacité puisque de plus en plus de personnes sont réinsérées dans le monde du travail, évitant ainsi le versement de rentes.

Un pas supplémentaire est franchi depuis 2015 avec la mise en œuvre d'une nouvelle prestation à l'intention des entreprises: **IRADIS**. Celle-ci répond aux exigences légales en matière d'attribution des offices AI, à savoir «fournir aux employeurs des conseils, un accompagnement et une formation qui ne s'appuient pas sur des cas particuliers».

IRADIS s'adresse en particulier aux micro- et petites entreprises. Il s'agit d'informer, former des employeurs et des cadres à la promotion de la santé en entreprise, de les coacher sur la gestion des risques psycho-sociaux, en rendant visibles et développant leurs compétences en matière de conduite du personnel. L'objectif est d'éviter des absences de longue durée, coûteuses pour l'entreprise en termes de performance, de motivation, de perte de compétences et de savoir-faire.

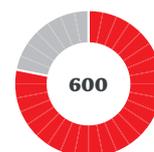
La palette d'offres IRADIS est riche et variée:

- formations pour cadres
- ateliers favorisant la santé psychique au travail pour cadres, employés ou apprentis
- entretiens-conseil de dirigeants
- coaching/accompagnement sur mesure au sein de l'entreprise, orienté solution.

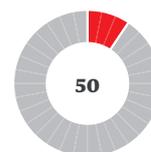
Notre but :

«Proposer aux entreprises demandeuses un accompagnement sur mesure et tourné vers la recherche de solution compte tenu de leurs ressources et de leurs souhaits, en vue d'augmenter leur niveau de compétences au sujet de la santé psychique et de prévenir les absences de longue durée.»

En résumé: faire avec l'employeur (et non pas à sa place). Tout le monde est gagnant: l'employé, l'employeur, l'assurance, la société.



Entreprises
informées



Entreprises
accompagnées

Pour plus de détails, notre site:
www.iradis.ch



Employeur Contactez-nous

Nous sommes votre partenaire numéro 1 pour toutes les questions liées à la réadaptation professionnelle de personnes rencontrant des problèmes de santé. N'hésitez pas à faire appel à notre savoir-faire, notre partenariat est source de solutions. Nous vous conseillons volontiers pour une situation concrète ou des questions d'ordre général!

readaptation@aivs.ch
www.aivs.ch
027 324 96 11

CHIFFRES-CLÉS 2018

ANNONCES À LA DÉTECTION PRÉCOCE

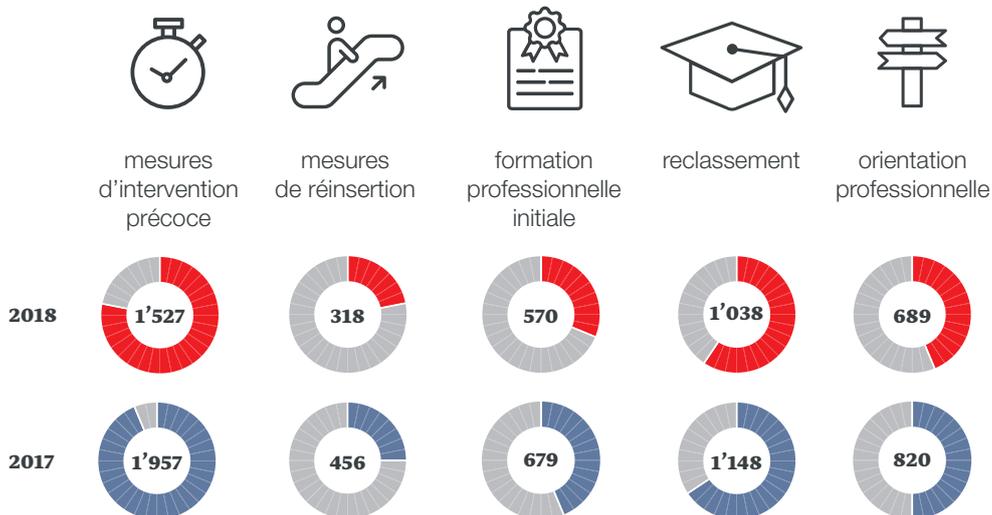
dont 32 % par des employeurs



DEMANDES AI



MESURES DE RÉADAPTATION PROFESSIONNELLES OCTROYÉES



PLACEMENTS RÉALISÉS SUR LE 1^{ER} MARCHÉ DU TRAVAIL

